

Décret n° 2004-252 du 19 mars 2004 relatif aux conditions dans lesquelles les docteurs en médecine peuvent obtenir une qualification de spécialiste

19/03/2004

Mots-clés : Etude médicale - Médecin - Praticien - Qualification de spécialiste - Formation complémentaire - Expérience professionnelle